

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS46/23
20 juillet 2000

(00-3057)

Original: anglais

BRÉSIL – PROGRAMME DE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS POUR LES AÉRONEFS

Recours du Canada à l'article 21:5 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 20 juillet 2000, adressée par M. Florentino Feliciano, Président de l'Organe d'appel, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4.9 de l'*Accord sur les subventions et les mesures compensatoires*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Brésil - Programme de financement des exportations pour les aéronefs*, Recours du Canada à l'article 21:5 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, WT/DS46/AB/RW. Ce rapport sera distribué demain, 21 juillet 2000, aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce conformément au paragraphe 9 de l'article 4 de l'*Accord sur les subventions et les mesures compensatoires*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. James Bacchus en qualité de Président de la section et MM. Claus-Dieter Ehlermann et Julio Lacarte-Muró en qualité de membres.
